BOURSE D'ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEUR SUR CRITÈRES SOCIAUX

C’est une bourse d’État attribuée aux étudiants, en fonction des revenus des parents, du nombre de frères et sœurs (à charge des parents), de l’éloignement (distance domicile - lieu d’études), elle est gérée par le CROUS.

Les critères d’attribution sont :

- Avoir moins de 28 ans au 1er septembre de l’année universitaire pour une première demande (sauf pour les étudiants handicapés)

- Être étudiant en formation initiale à temps plein dans un établissement habilité à recevoir des boursiers de l’enseignement supérieur (les universités, les IUT, les centres de préparation à l’administration générale, les instituts d'études politiques et les instituts de préparation à l'administration générale, les grandes écoles, les classes préparatoires, les sections de techniciens supérieurs des lycées techniques et les écoles privées habilitées)

- Être de nationalité française ou ressortissant de l’Union européenne ou de l’Espace économique européen EEE ou réfugié politique OFPRA. Pour les autres nationalités, il faut être titulaire d’une carte de séjour temporaire ou d'une carte de résident, être domicilié en France depuis au moins 2 ans et le foyer fiscal auquel l’étudiant est rattaché doit être situé en France depuis au moins 2 ans.

- Conditions de ressources des parents

- Assiduité et participation aux examens

La demande de bourse doit être effectuée obligatoirement sur le portail https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/ entre le 15 janvier et le 31 mai, par le biais du DSE (Dossier Social Etudiant).

Les étudiants inscrits dans un établissement supérieur dépendant du ministère de la culture ou en BTS notariat doivent également faire leur demande de bourse via le DSE. Le montant des bourses : Le montant des bourses varie de 1042 € pour échelon 0 bis à 5 736 € pour l’échelon 7. La bourse est versée en 10 mensualités et peut, sous condition, être versée pendant les vacances d’été.

https://messervices.etudiant.gouv.fr/

Centre national des Œuvres universitaires et scolaires:
60 boulevard du lycée
92170 - Vanves
https://www.etudiant.gouv.fr/fr